

WATERLOO

Nb: compléter une fiche par engagement svp

Titre de l'action: Mise à jour du point noir prioritaire de Waterloo et suivi de ce dernier afin d'y remédier.

Améliorer le traitement des eaux du bassin d'orage de Waterloo au travers de la station d'épuration sans augmentation des capacités de traitement.

N° de l'action: 1

N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: ARGWT1/01

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action: Mettre à jour le point noir prioritaire de Waterloo et assurer le suivi afin des réduire les atteintes le long de l'Argentine.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action: Assainissement des eaux usées.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) : Service éco-conseil de la Commune de Waterloo.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre): I.B.W. – SPGE – DGARNE – CCBW.

Besoins financiers (budget de l'action) : Frais d'étude à déterminer entre les partenaires + budget d'exploitation de l'I.B.W.

Engagements de financement: /

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): 2011-2012-2013.

Degré d'urgence de l'action: URGENTE

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action): /

WATERLOO

Nb: compléter une fiche par engagement svp

Titre de l'action: **Modification du Règlement général de Police.**

N° de l'action: **2**

N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action: **Ajouter dans le Règlement général de Police une mention explicite concernant le dépôt de déchets verts le long des cours d'eau afin de pouvoir dresser des amendes si non respect de cette mention.**

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action: **Hydromorphologie « Continuité écologique des cours d'eau ».**

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action): **Police locale de Waterloo – Service éco-conseil – Agent sanctionnateur (juriste).**

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre): **Police locale (agents de quartier) – Agents constatateurs – Agents sanctionnateurs.**

Besoins financiers (budget de l'action) : /

Engagements de financement: /

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): **2011.**

Degré d'urgence de l'action: **NON URGENTE**

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action): /

WATERLOO

Nb: compléter une fiche par engagement svp

Titre de l'action: Imposer des conditions de stockage et/ou infiltration des eaux pluviales lors des permis d'urbanisme.

N° de l'action: 3

N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action: Imposition dans les permis d'urbanisme de l'installation d'une citerne de minimum 3000 litres lors de nouvelles constructions ainsi que dans le cas où l'objet du permis d'urbanisme pourrait entraîner une telle charge d'urbanisme.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action: Assainissement des eaux usées.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) : Service urbanisme de la Commune de Waterloo.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre): Les propriétaires.

Besoins financiers (budget de l'action) : Au frais des propriétaires.

Engagements de financement: /

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): 2011-2012.

Degré d'urgence de l'action: NON URGENTE

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action): /

Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

WATERLOO

Nb: compléter une fiche par engagement svp

Titre de l'action: Participation de la Commune aux Journées wallonne de l'eau.

N° de l'action: 4

N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action: Organiser des visites de la station d'épuration de Waterloo.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action: Assainissement des eaux usées.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) : Service éco-conseil de la Commune de Waterloo + I.B.W.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre): I.B.W.

Besoins financiers (budget de l'action) : Budget ordinaire.

Engagements de financement: /

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): 2011-2012-2013.

Degré d'urgence de l'action: NON URGENTE

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action): /

WATERLOO

Nb: compléter une fiche par engagement svp

Titre de l'action: Evacuation et destruction des plantes invasives.

N° de l'action: 5

N° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière: /

Objectif(s) poursuivi(s) par l'action: Lutter contre la prolifération des plantes invasives sur le territoire de Waterloo, dans le bassin de l'Argentine.

Thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action: Hydromorphologie – Gestion entretien CE.

Moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action) : Ouvriers communaux – Conteneur – Camion grappin.

Partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre): Contrat de rivière de la Dyle-Gette – Université de Gembloux – Province du Brabant wallon.

Besoins financiers (budget de l'action) : Budget ordinaire.

Engagements de financement: /

Planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): 2010-2011-2012.

Degré d'urgence de l'action: URGENTE

Complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action): Les déchets de fauche devront être rassemblés à un endroit bien précis sur le site et accessible par camion. Les déchets pourront être évacués avec le camion grappin pour éviter, dans la mesure du possible, des manipulations des plantes aux ouvriers communaux.